



## INFORMATION AUX PARENTS

2025-2026

### 6<sup>e</sup> année

Classes de : Geneviève Labonté (601), Sylvie Dumais (602) et Kathleen Duchesne St-Louis (660)

#### Spécialistes

**Éducation physique** : Benjamin Forget (601 et 660) et Francis Asselin (602)

**Anglais** : Nathalie Chapdelaine

**Art dramatique** : Geneviève Labonté

#### LA COMMUNICATION ÉCOLE – MAISON

La communication entre l'école et la maison est un outil essentiel à la réussite scolaire de votre enfant.

Ce feuillet se veut un outil d'information afin que vous soyez renseignés sur les principales évaluations qui auront lieu tout au long de l'année et des moments d'évaluation prévus.

	Date de remise	Valeur
<b>1<sup>re</sup> communication</b>	15 octobre 2025	
<b>1<sup>er</sup> bulletin</b> 28 août au 11 novembre 2025	20 novembre 2025	20% du résultat final de l'année
<b>2<sup>e</sup> bulletin</b> 12 novembre 2025 au 26 février 2026	14 mars 2026	20% du résultat final de l'année
<b>3<sup>e</sup> bulletin</b> 27 février au 19 juin 2026	3 juillet 2026	60% du résultat final de l'année

Compétences disciplinaires et non-disciplinaires	Notes communiquées au bulletin		
	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape
Français	Lire	X	X
	Écrire	X	X
	Communiquer oralement		X
Mathématique	Résoudre une situation problème	X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique	X	X
Anglais	Communiquer oralement en anglais	X	X
	Comprendre des textes lus et entendus	X	
	Écrire des textes		X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	X	X	X
Sciences et technologie	X	X	X
Culture et citoyenneté québécoise		X	X
Arts plastiques	X	X	X
Art dramatique	X	X	X
Éducation physique et à la santé	X	X	X
Exercer son jugement critique (un commentaire apparaîtra au bulletin)			X

La nature des évaluations peut correspondre à un travail en classe, à une situation d'évaluation, à une entrevue, à une dictée, à des observations, au portfolio, etc.

**À moins d'autorisation ou d'une raison jugée valable par la direction d'école, votre enfant doit être présent lors de la passation des épreuves obligatoires ministérielles. Il peut obtenir la note de 0 s'il s'absente sans motif valable.** Il est à noter que les voyages ne sont pas des raisons valables de s'absenter.